



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN des Entreprises de propreté (Brochure 3173 – IDCC 3043)

Personnel non cadre et ETAM

Date d'effet : 1^{er} janvier 2026

Cotisation répartie 50 % employeur – 50 % salarié

Dans le cadre de sa quote-part, le salarié finance exclusivement la garantie Incapacité de travail.

Garanties	Taux
Décès	0,098 % TA + TB*
Frais d'obsèques	0,022 % TA + TB*
Rente éducation	0,087 % TA + TB*
Incapacité temporaire de travail	0,435 % TA + TB*
IPP – Invalidité	0,848 % TA + TB*
Total prévoyance	1,49 % TA + TB*

* TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

